



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 46666

Texte de la question

Le secteur du tourisme hotelier subit, depuis plusieurs annees, une crise qui se traduit par un ralentissement de l'activite, meme en pleine saison, les habitudes des consommateurs ayant considerablement evolue dans les annees 90, et par une reduction des creations d'emplois. Cette situation a conduit les professionnels a chercher des solutions a long terme. Parmi celles-ci, ils mettent notamment l'accent sur la suppression de la disparite des taux de TVA entre les produits alimentaires transformes ; l'allegement des charges sociales sur les salaires ; la refonte des articles L.62 et L. 63 du code des debits de boissons relatifs aux fermetures administratives. M. Arnaud Cazin d'Honincthun demande a M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme quel est l'etat de sa reflexion en la matiere et quelles mesures il envisage de prendre pour rassurer rapidement les professionnels du tourisme hotelier.

Texte de la réponse

Les organisations professionnelles representatives du secteur de l'industrie hoteliere souhaitent que des mesures gouvernementales soient prises afin de repondre aux difficultes economiques du secteur. Elles proposent quatre mesures qui, selon elles, seraient de nature a creer un contexte favorable. S'agissant de la proposition relative aux taux de la taxe sur la valeur ajoutee dans le secteur de la restauration, le rapport de M. Edouard Salustro, membre du conseil economique et social, conclut a la necessite d'une reforme tout en mentionnant ses difficultes de mise en oeuvre au regard des contraintes budgetaires et communautaires. Le Gouvernement est favorable a l'organisation d'une table ronde avec les professionnels sur ces questions. Sur le plan social, l'hotellerie-restauration est l'un des seuls secteurs economiques a ne pas beneficier d'une convention collective. Conscient que la signature d'une telle convention entrainera des charges supplementaires pour la profession, le Gouvernement souhaite accompagner l'adoption de ce texte par la suppression progressive des charges sociales patronales sur les avantages en nature verses aux salaries du secteur. Cette mesure gouvernementale s'inscrit en complement du dispositif existant en faveur de l'emploi, et notamment des mesures generales d'allegement du cout du travail sur les bas salaires. Pour ce qui est de la lutte contre le paracommercialisme, la mobilisation des prefets sur la base des recommandations du rapport de M. Radelet, inspecteur general du tourisme, donne des resultats satisfaisants. Enfin, concernant la reforme du code des debits de boisson, les travaux sont engages avec les autres ministeres concernes.

Données clés

Auteur : [M. Cazin d'Honincthun Arnaud](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46666

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6701

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1210